



ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES LUTHIERS ARTISANS EN GUITARES
ET AUTRES CORDES PINCÉES

Association à but non lucratif régie par la loi du 1er Juillet 1901
Parution au Journal Officiel le 06 avril 2013 - N° de Parution : 20130014

Bonjour à tous,

La Charte de Qualité a été lancée en 2021 ; très peu d'entre vous ont adhéré et signé cette Charte.

Cela nous a amené à réfléchir, et, suite à plusieurs réunions de la Commission Charte de qualité et du Conseil d'administration, il a été convenu de proposer à la prochaine Assemblée Générale que la Charte de Qualité soit attribuée automatiquement aux membres actifs à jour de leur cotisation en 2023 et répondant aux critères :

- Etre installé en tant que professionnel (Numéro de SIRET)
- Activité principale : réparation et/ou fabrication et/ou restaurateur

Nous vous demandons donc de prendre 2 minutes pour remplir ce questionnaire, vos réponses sont importantes pour nous aider à avancer sur ce sujet.

Nous vous en remercions vivement par avance,

Le bureau APLG

MINI SONDAGE CHARTE DE QUALITÉ

Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de APLG.

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)